Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 350
Dossier : 190893

Direction en charge : Direction Générale
Objet : Fête du Livre - Convention attributive de subvention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation de la 34ème Fête du Livre de Saint-Etienne - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 350
Dossier : 190893

Direction en charge : Direction Générale
Objet : Fête du Livre - Convention attributive de subvention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation de la 34ème Fête du Livre de Saint-Etienne - Approbation

□ Rappel et Références :

La 34e Fête du Livre de Saint-Etienne se déroulera du 17 au 20 octobre 2019. Manifestation gratuite, fédératrice et conviviale, elle rayonnera à travers la ville et réunira 270 auteurs, de tous genres littéraires confondus durant cette période de célébration littéraire d'envergure.

La romancière Françoise Bourdin sera la marraine de cette 34e édition tandis que l'écrivaine Anne Goscinny sera la figure tutélaire du Festival "Les Mots en Scène".

□ Motivation et Opportunité :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitée pour soutenir financièrement l'organisation de la 34e Fête du Livre de Saint-Etienne, a décidé d'attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant maximal de 50 000 €.
La convention attributive de subvention qui organise les conditions de paiement de cette somme doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

□ Contenu :

La convention attributive de subvention prévoit ainsi :
- un premier acompte représentant 20% du montant total de la subvention.
- le paiement du solde au vu de l'état récapitulatif des dépenses exposées et sur présentation des justificatifs au plus tard le 28/12/2020.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 50 000 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement			50 000 €			
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention attributive de subvention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant maximal de 50 000 €,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 Recettes - chap 74 - article 7472
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**